COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 23 septembre 2020
Délibération n°2020-09-01

L'an deux mille vingt, le mercredi vingt-trois du mois de septembre à vingt heures, se sont réunis à Bouvron, les membres du Conseil Communautaire de la Région du Pays de Blain, sous la présidence de Mme. Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le mercredi seize du mois de septembre deux mille vingt.

En présence de :
M. Jean-Michel BUF délégué de Blain, M. Jean-François RICARD délégué de Blain, M. Frédéric LAFOND délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, Mme Yolande DUBOURG déléguée de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, M. Philippe CAILLON délégué de Blain, Mme Martine TESSIER déléguée de Blain, Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain, M. James MOUSSU délégué de Blain, Mme Catherine VANSON déléguée de Bouvron, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, M. Jérémy JEUSSET délégué de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Aurélien DOUCHIN délégué de La Chevallerais, M. Jérôme LETURGEZ délégué de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, Mme Anne CARRE déléguée de Le Gâvre, Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	26
Présents	22
Votants	26
VOTE	
Pour	26
Contre	
Abstention	

Excusés ayant donné procuration :
Mme. Corinne RONSIN déléguée de Bouvron (donne pouvoir à Mme Catherine VANSON), M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron (donne pouvoir à Mme Rita SCHLADT), M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron (donne pouvoir à M. Jérémy JEUSSET), Mme Nathalie GUIHOT déléguée de Blain (donne pouvoir à M. Jean-Michel BUF)

Secrétaires de séance : Mme Catherine VANSON et M. Jérémy JEUSSET

ADMINISTRATION GENERALE – MISE A JOUR DU TABLEAU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Annexe : Tableau du conseil communautaire

La présente délibération a pour objet d'acter les démissions de Mme Sylvie HARZELEC SYLVESTRE et de M. Cédric MORMANN de ses fonctions d'élu municipal et par conséquent, de procéder à la nomination de leurs remplaçants au sein du conseil communautaire.

Rapport de Madame La Présidente,

Par courrier du 15 juillet 2020, M. MORMANN Cédrick a souhaité démissionner de son mandat de conseil municipal de la commune de Blain.
Par courrier du 24 août 2020, Mme HARZELEC SYLVESTRE Sylvie a souhaité démissionner de son mandat de conseillère communautaire.
Par conséquent, comme le prévoit la loi, lorsque le siège d'un conseiller communautaire devient vacant, pour quelque cause que ce soit, il est pourvu par le candidat du même sexe, élu conseiller municipal, suivant sur la liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire sur laquelle le candidat à remplacer a été élu.

Après examen des listes et en application de l'article L.273-10 du code électoral, Mme GUIHO Marie-France succède à Mme HARZELEC SYLVESTRE Sylvie, et M. MOUSSU James succède à M. MORMANN Cédrick au sein du conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Région de Blain.

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20200923-CC2020-09-01-DE
Date de télétransmission : 28/09/2020
Date de réception préfecture : 28/09/2020

VU l'article L.273-10 du code électoral ;

CONSIDÉRANT le courrier de démission de M. Cédrick MORMANN daté du 15 juillet 2020 ;
CONSIDÉRANT le courrier de démission de Mme Sylvie HARZELEC SYLVESTRE daté du 24 août 2020 ;
CONSIDÉRANT qu'au regard de la liste, Mme Sylvie HARZELEC SYLVESTRE est succédée par Mme Marie-France GUIHO, et que M. Cédrick MORMANN est succédé par M. James MOUSSU ;

Sur ce rapport, le Conseil Communautaire décide :

- **De prendre acte** de la nomination de Mme GUIHO Marie-France en tant que conseillère communautaire, succédant à Mme HARZELEC SYLVESTRE Sylvie
- **De prendre acte** de la nomination de M. MOUSSU James en tant que conseiller communautaire, succédant à M. MORMANN Cédrick
- **De modifier**, en conséquence, le tableau du conseil communautaire comme joint en annexe

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE A 26 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance
Le 23/09/2020

La Présidente, Rita SCHLADT

COMMUNAUTE DE COMMUNES RÉGION DE BLAIN (L-A)

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20200923-CC2020-09-01-DE
Date de télétransmission : 28/09/2020
Date de réception préfecture : 28/09/2020

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 23 septembre 2020
Délibération n°2020-09-02

L'an deux mille vingt, le mercredi vingt-trois du mois de septembre à vingt heures, se sont réunis à Bouvron, les membres du Conseil Communautaire de la Région du Pays de Blain, sous la présidence de Mme. Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le mercredi seize du mois de septembre deux mille vingt.

En présence de :
M. Jean-Michel BUF délégué de Blain, M. Jean-François RICARD délégué de Blain, M. Frédéric LAFOND délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, Mme Yolande DUBOURG déléguée de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, M. Philippe CAILLON délégué de Blain, Mme Martine TESSIER déléguée de Blain, Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain, M. James MOUSSU délégué de Blain, Mme Catherine VANSON déléguée de Bouvron, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, M. Jérémy JEUSSET délégué de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Aurélien DOUCHIN délégué de La Chevallerais, M. Jérôme LETURGEZ délégué de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, Mme Anne CARRE déléguée de Le Gâvre, Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	26
Présents	22
Votants	26
VOTE	
Pour	26
Contre	
Abstention	

Excusés ayant donné procuration :
Mme. Corinne RONSIN déléguée de Bouvron (donne pouvoir à Mme Catherine VANSON), M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron (donne pouvoir à Mme Rita SCHLADT), M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron (donne pouvoir à M. Jérémy JEUSSET), Mme Nathalie GUIHOT déléguée de Blain (donne pouvoir à M. Jean-Michel BUF)

Secrétaires de séance : Mme Catherine VANSON et M. Jérémy JEUSSET

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – ELECTION DES MEMBRES SIEGEANT AU SEIN DE LA COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Rapport de Madame La Présidente,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-22, L. 5211-1 et L. 5211-40-1;
VU l'arrêté préfectoral en date du 3 mai 2018 portant statuts de la Communauté de Communes de la Région de Blain, conformément à l'article L.5211-5-1 du code général des collectivités territoriales ;
VU la délibération n°2020 07 2 01 portant sur la création des commissions thématiques intercommunales de la Communauté de Communes de la Région de Blain

CONSIDERANT qu'au regard de l'article énoncé ci-dessus la composition des commissions doit « respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus » ;
CONSIDERANT que le Conseil Communautaire peut prévoir la participation de conseillers municipaux des communes membres selon des modalités qu'il détermine ;
CONSIDERANT qu'un conseiller communautaire membre d'une commission peut, en cas d'absence, être remplacé par un conseiller municipal de sa commune désigné par le maire, dans le respect du principe de représentation proportionnelle ;
CONSIDERANT que les conseillers municipaux suppléant le maire ou ayant reçu délégation de ce dernier peuvent assister aux commissions, sans participer aux votes ;

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20200923-CC2020-09-02-DE
Date de télétransmission : 28/09/2020
Date de réception préfecture : 28/09/2020

CONSIDERANT, après appel à candidatures, la présence d'une seule liste pour chacune des commissions, et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT, Madame La Présidente propose de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des membres de la commission.

Sur ce rapport, le Conseil Communautaire décide :

- **De proclamer** les conseillers(ères) communautaires suivants, élu(e)s membres de la **COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE** :
  - M. OUDAERT Nicolas (Président de commission)
  - Mme. ARBRUN Tiphaine
  - Mme. DUBOURG Yolande
  - M. FLIPPOT Jacky
  - Mme GUIHOT Nathalie
  - M. HAMON Jean-Pierre
  - M. MOUSSU James
  - Mme NIAUDET Danielle
  - Mme. RONSIN Corinne
  - Mme. VAIRE Sandrine
  - Mme. VANSON Catherine

- **D'autoriser** Madame la Présidente, à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE A 26 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance
Le 23/09/2020

La Présidente, Rita SCHLADT

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20200923-CC2020-09-02-DE
Date de télétransmission : 28/09/2020
Date de réception préfecture : 28/09/2020

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 23 septembre 2020
Délibération n°2020-09-03

L'an deux mille vingt, le mercredi vingt-trois du mois de septembre à vingt heures, se sont réunis à Bouvron, les membres du Conseil Communautaire de la Région du Pays de Blain, sous la présidence de Mme. Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le mercredi seize du mois de septembre deux mille vingt.

En présence de :
M. Jean-Michel BUF délégué de Blain, M. Jean-François RICARD délégué de Blain, M. Frédéric LAFOND délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, Mme Yolande DUBOURG déléguée de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, M. Philippe CAILLON délégué de Blain, Mme Martine TESSIER déléguée de Blain, Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain, M. James MOUSSU délégué de Blain, Mme Catherine VANSON déléguée de Bouvron, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, M. Jérémy JEUSSET délégué de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Aurélien DOUCHIN délégué de La Chevallerais, M. Jérôme LETURGEZ délégué de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, Mme Anne CARRE déléguée de Le Gâvre, Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	26
Présents	22
Votants	26
VOTE	
Pour	26
Contre	
Abstention	

Excusés ayant donné procuration :
Mme. Corinne RONSIN déléguée de Bouvron (donne pouvoir à Mme Catherine VANSON), M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron (donne pouvoir à Mme Rita SCHLADT), M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron (donne pouvoir à M. Jérémy JEUSSET), Mme Nathalie GUIHOT déléguée de Blain (donne pouvoir à M. Jean-Michel BUF)

Secrétaires de séance : Mme Catherine VANSON et M. Jérémy JEUSSET

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – ELECTION DES MEMBRES SIEGEANT AU SEIN DE LA COMMISSION ENVIRONNEMENT

Rapport de Madame La Présidente,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-22, L. 5211-1 et L. 5211-40-1;
VU l'arrêté préfectoral en date du 3 mai 2018 portant statuts de la Communauté de Communes de la Région de Blain, conformément à l'article L.5211-5-1 du code général des collectivités territoriales ;
VU la délibération n°2020 07 2 01 portant sur la création des commissions thématiques intercommunales de la Communauté de Communes de la Région de Blain

CONSIDERANT qu'au regard de l'article énoncé ci-dessus la composition des commissions doit « respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus » ;
CONSIDERANT que le Conseil Communautaire peut prévoir la participation de conseillers municipaux des communes membres selon des modalités qu'il détermine ;
CONSIDERANT qu'un conseiller communautaire membre d'une commission peut, en cas d'absence, être remplacé par un conseiller municipal de sa commune désigné par le maire, dans le respect du principe de représentation proportionnelle ;
CONSIDERANT que les conseillers municipaux suppléant le maire ou ayant reçu délégation de ce dernier peuvent assister aux commissions, sans participer aux votes ;

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20200923-CC2020-09-03-DE
Date de télétransmission : 28/09/2020
Date de réception préfecture : 28/09/2020

CONSIDERANT, après appel à candidatures, la présence d'une seule liste pour chacune des commissions, et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT, Madame La Présidente propose de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des membres de la commission.

Sur ce rapport, le Conseil Communautaire décide :

- **De proclamer** les conseillers(ères) communautaires suivants, élu(e)s membres de la **COMMISSION ENVIRONNEMENT** :
  - M. BUF Jean-Michel (Président de commission)
  - M. CODET Stéphane
  - M. LETURGEZ Jérôme
  - M. JEUSSET Jérémy
  - M. PIJOTAT Max
  - Mme. MERCIER Claudie
  - M. RANNOU Yannick
  - M. RICARD Jean-François
  - Mme. TESSIER Martine

- **D'autoriser** Madame la Présidente, à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE A 26 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance
Le 23/09/2020

La Présidente, Rita SCHLADT

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20200923-CC2020-09-03-DE
Date de télétransmission : 28/09/2020
Date de réception préfecture : 28/09/2020

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 23 septembre 2020
Délibération n°2020-09-04

L'an deux mille vingt, le mercredi vingt-trois du mois de septembre à vingt heures, se sont réunis à Bouvron, les membres du Conseil Communautaire de la Région du Pays de Blain, sous la présidence de Mme. Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le mercredi seize du mois de septembre deux mille vingt.

En présence de :
M. Jean-Michel BUF délégué de Blain, M. Jean-François RICARD délégué de Blain, M. Frédéric LAFOND délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, Mme Yolande DUBOURG déléguée de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, M. Philippe CAILLON délégué de Blain, Mme Martine TESSIER déléguée de Blain, Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain, M. James MOUSSU délégué de Blain, Mme Catherine VANSON déléguée de Bouvron, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, M. Jérémy JEUSSET délégué de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Aurélien DOUCHIN délégué de La Chevallerais, M. Jérôme LETURGEZ délégué de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, Mme Anne CARRE déléguée de Le Gâvre, Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	26
Présents	22
Votants	26
VOTE	
Pour	26
Contre	
Abstention	

Excusés ayant donné procuration :
Mme. Corinne RONSIN déléguée de Bouvron (donne pouvoir à Mme Catherine VANSON), M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron (donne pouvoir à Mme Rita SCHLADT), M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron (donne pouvoir à M. Jérémy JEUSSET), Mme Nathalie GUIHOT déléguée de Blain (donne pouvoir à M. Jean-Michel BUF)

Secrétaires de séance : Mme Catherine VANSON et M. Jérémy JEUSSET

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – ELECTION DES MEMBRES SIEGEANT AU SEIN DE LA COMMISSION ANIMATIONS ET SOLIDARITES TERRITORIALES

Rapport de Madame La Présidente,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-22, L. 5211-1 et L. 5211-40-1;
VU l'arrêté préfectoral en date du 3 mai 2018 portant statuts de la Communauté de Communes de la Région de Blain, conformément à l'article L.5211-5-1 du code général des collectivités territoriales ;
VU la délibération n°2020 07 2 01 portant sur la création des commissions thématiques intercommunales de la Communauté de Communes de la Région de Blain

CONSIDERANT qu'au regard de l'article énoncé ci-dessus la composition des commissions doit « respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus » ;
CONSIDERANT que le Conseil Communautaire peut prévoir la participation de conseillers municipaux des communes membres selon des modalités qu'il détermine ;
CONSIDERANT qu'un conseiller communautaire membre d'une commission peut, en cas d'absence, être remplacé par un conseiller municipal de sa commune désigné par le maire, dans le respect du principe de représentation proportionnelle ;
CONSIDERANT que les conseillers municipaux suppléant le maire ou ayant reçu délégation de ce dernier peuvent assister aux commissions, sans participer aux votes ;

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20200923-CC2020-09-04-DE
Date de télétransmission : 28/09/2020
Date de réception préfecture : 28/09/2020

CONSIDERANT, après appel à candidatures, la présence d'une seule liste pour chacune des commissions, et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT, Madame La Présidente propose de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des membres de la commission.

Sur ce rapport, le Conseil Communautaire décide :

- **De proclamer** les conseillers(ères) communautaires suivants, élu(e)s membres de la **COMMISSION ANIMATIONS ET SOLIDARITES TERRITORIALES** :
  - M. DOUCHIN Aurélien (Président de commission)
  - Mme. CARRE Anne
  - Mme. GUIHOT Nathalie
  - Mme. GUIHO Marie-France
  - M. LAFOND Frédéric
  - Mme. LE PENHUIZIC Laurence
  - Mme. MERCIER Claudie
  - Mme. MOREAU Valerie
  - M. MOUSSU James
  - M. POINTEAU Jean-Luc
  - Mme. TESSIER Martine
  - Mme. VANSON Catherine
- **D'autoriser** Madame la Présidente, à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE A 26 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance
Le 23/09/2020

La Présidente, Rita SCHLADT

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20200923-CC2020-09-04-DE
Date de télétransmission : 28/09/2020
Date de réception préfecture : 28/09/2020

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 23 septembre 2020
Délibération n°2020-09-05

L'an deux mille vingt, le mercredi vingt-trois du mois de septembre à vingt heures, se sont réunis à Bouvron, les membres du Conseil Communautaire de la Région du Pays de Blain, sous la présidence de Mme. Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le mercredi seize du mois de septembre deux mille vingt.

En présence de :
M. Jean-Michel BUF délégué de Blain, M. Jean-François RICARD délégué de Blain, M. Frédéric LAFOND délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, Mme Yolande DUBOURG déléguée de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, M. Philippe CAILLON délégué de Blain, Mme Martine TESSIER déléguée de Blain, Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain, M. James MOUSSU délégué de Blain, Mme Catherine VANSON déléguée de Bouvron, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, M. Jérémy JEUSSET délégué de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Aurélien DOUCHIN délégué de La Chevallerais, M. Jérôme LETURGEZ délégué de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, Mme Anne CARRE déléguée de Le Gâvre, Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	26
Présents	22
Votants	26
VOTE	
Pour	26
Contre	
Abstention	

Excusés ayant donné procuration :
Mme. Corinne RONSIN déléguée de Bouvron (donne pouvoir à Mme Catherine VANSON), M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron (donne pouvoir à Mme Rita SCHLADT), M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron (donne pouvoir à M. Jérémy JEUSSET), Mme Nathalie GUIHOT déléguée de Blain (donne pouvoir à M. Jean-Michel BUF)

Secrétaires de séance : Mme Catherine VANSON et M. Jérémy JEUSSET

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – ELECTION DES MEMBRES SIEGEANT AU SEIN DE LA COMMISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Rapport de Madame La Présidente,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-22, L. 5211-1 et L. 5211-40-1;
VU l'arrêté préfectoral en date du 3 mai 2018 portant statuts de la Communauté de Communes de la Région de Blain, conformément à l'article L.5211-5-1 du code général des collectivités territoriales ;
VU la délibération n°2020 07 2 01 portant sur la création des commissions thématiques intercommunales de la Communauté de Communes de la Région de Blain

CONSIDERANT qu'au regard de l'article énoncé ci-dessus la composition des commissions doit « respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus » ;
CONSIDERANT que le Conseil Communautaire peut prévoir la participation de conseillers municipaux des communes membres selon des modalités qu'il détermine ;
CONSIDERANT qu'un conseiller communautaire membre d'une commission peut, en cas d'absence, être remplacé par un conseiller municipal de sa commune désigné par le maire, dans le respect du principe de représentation proportionnelle ;
CONSIDERANT que les conseillers municipaux suppléant le maire ou ayant reçu délégation de ce dernier peuvent assister aux commissions, sans participer aux votes ;

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20200923-CC2020-09-05-DE
Date de télétransmission : 28/09/2020
Date de réception préfecture : 28/09/2020

CONSIDERANT, après appel à candidatures, la présence d'une seule liste pour chacune des commissions, et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT, Madame La Présidente propose de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des membres de la commission.

Sur ce rapport, le Conseil Communautaire décide :

- **De proclamer** les conseillers(ères) communautaires suivants, élu(e)s membres de la **COMMISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**
  - M. CAILLON Philippe (Président de commission)
  - Mme. ARBRUN Tiphaine
  - M. BICHON Albert
  - M. BLANCHARD Francis
  - Mme. CARRE Anne
  - M. CHARRIAU Gaël
  - Mme. DUBOURG Yolande
  - M. FLIPPOT Jacky
  - M. GUIHO Marie-France
  - M. JEUSSET Jérémy
  - M. PIJOTAT Max
  - M. PINEAU Olivier
  - M. POINTEAU Jean-Luc
- **D'autoriser** Madame la Présidente, à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE A 26 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance
Le 23/09/2020

La Présidente, Rita SCHLADT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES RÉGION DE BLAIN (L-A)

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20200923-CC2020-09-05-DE
Date de télétransmission : 28/09/2020
Date de réception préfecture : 28/09/2020

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 23 septembre 2020
Délibération n°2020-09-06

L'an deux mille vingt, le mercredi vingt-trois du mois de septembre à vingt heures, se sont réunis à Bouvron, les membres du Conseil Communautaire de la Région du Pays de Blain, sous la présidence de Mme. Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le mercredi seize du mois de septembre deux mille vingt.

En présence de :
M. Jean-Michel BUF délégué de Blain, M. Jean-François RICARD délégué de Blain, M. Frédéric LAFOND délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, Mme Yolande DUBOURG déléguée de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, M. Philippe CAILLON délégué de Blain, Mme Martine TESSIER déléguée de Blain, Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain, M. James MOUSSU délégué de Blain, Mme Catherine VANSON déléguée de Bouvron, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, M. Jérémy JEUSSET délégué de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Aurélien DOUCHIN délégué de La Chevallerais, M. Jérôme LETURGEZ délégué de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, Mme Anne CARRE déléguée de Le Gâvre, Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	26
Présents	22
Votants	26
VOTE	
Pour	26
Contre	
Abstention	

Excusés ayant donné procuration :
Mme. Corinne RONSIN déléguée de Bouvron (donne pouvoir à Mme Catherine VANSON), M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron (donne pouvoir à Mme Rita SCHLADT), M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron (donne pouvoir à M. Jérémy JEUSSET), Mme Nathalie GUIHOT déléguée de Blain (donne pouvoir à M. Jean-Michel BUF)

Secrétaires de séance : Mme Catherine VANSON et M. Jérémy JEUSSET

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – ELECTION DES MEMBRES SIEGEANT AU SEIN DE LA COMMISSION FINANCES, MARCHES PUBLICS ET CONTRACTUALISATIONS

Rapport de Madame La Présidente,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-22, L. 5211-1 et L. 5211-40-1 ;
VU l'arrêté préfectoral en date du 3 mai 2018 portant statuts de la Communauté de Communes de la Région de Blain, conformément à l'article L.5211-5-1 du code général des collectivités territoriales ;
VU la délibération n°2020 07 2 01 portant sur la création des commissions thématiques intercommunales de la Communauté de Communes de la Région de Blain

CONSIDERANT qu'au regard de l'article énoncé ci-dessus la composition des commissions doit « respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus » ;
CONSIDERANT que le Conseil Communautaire peut prévoir la participation de conseillers municipaux des communes membres selon des modalités qu'il détermine ;
CONSIDERANT qu'un conseiller communautaire membre d'une commission peut, en cas d'absence, être remplacé par un conseiller municipal de sa commune désigné par le maire, dans le respect du principe de représentation proportionnelle ;
CONSIDERANT que les conseillers municipaux suppléant le maire ou ayant reçu délégation de ce dernier peuvent assister aux commissions, sans participer aux votes ;

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20200923-CC2020-09-06-DE
Date de télétransmission : 28/09/2020
Date de réception préfecture : 28/09/2020

CONSIDERANT, après appel à candidatures, la présence d'une seule liste pour chacune des commissions, et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT, Madame La Présidente propose de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des membres de la commission.

Sur ce rapport, le Conseil Communautaire décide :

- **De proclamer** les conseillers(ères) communautaires suivants, élu(e)s membres de la **COMMISSION FINANCES, MARCHES PUBLICS ET CONTRACTUALISATIONS** :
  - M. VAN BRACKEL Emmanuel (Président de commission)
  - M. HAMMON Jean-Pierre
  - Mme LECLERC Murielle
  - M. LETURGEZ Jérôme
  - M. OUDAERT Nicolas

- **D'autoriser** Madame la Présidente, à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE A 26 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance
Le 23/09/2020

La Présidente, Rita SCHLADT

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20200923-CC2020-09-06-DE
Date de télétransmission : 28/09/2020
Date de réception préfecture : 28/09/2020

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 23 septembre 2020
Délibération n°2020-09-07

L'an deux mille vingt, le mercredi vingt-trois du mois de septembre à vingt heures, se sont réunis à Bouvron, les membres du Conseil Communautaire de la Région du Pays de Blain, sous la présidence de Mme. Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le mercredi seize du mois de septembre deux mille vingt.

En présence de :
M. Jean-Michel BUF délégué de Blain, M. Jean-François RICARD délégué de Blain, M. Frédéric LAFOND délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, Mme Yolande DUBOURG déléguée de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, M. Philippe CAILLON délégué de Blain, Mme Martine TESSIER déléguée de Blain, Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain, M. James MOUSSU délégué de Blain, Mme Catherine VANSON déléguée de Bouvron, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, M. Jérémy JEUSSET délégué de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Aurélien DOUCHIN délégué de La Chevallerais, M. Jérôme LETURGEZ délégué de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, Mme Anne CARRE déléguée de Le Gâvre, Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	26
Présents	22
Votants	26
VOTE	
Pour	26
Contre	
Abstention	

Excusés ayant donné procuration :
Mme. Corinne RONSIN déléguée de Bouvron (donne pouvoir à Mme Catherine VANSON), M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron (donne pouvoir à Mme Rita SCHLADT), M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron (donne pouvoir à M. Jérémy JEUSSET), Mme Nathalie GUIHOT déléguée de Blain (donne pouvoir à M. Jean-Michel BUF)

Secrétaires de séance : Mme Catherine VANSON et M. Jérémy JEUSSET

2020-09-07/ ADMINISTRATION GÉNÉRALE – DÉBAT SUR LA CREATION D'UN CONSEIL DE DEVELOPPEMENT ET LA MISE EN PLACE D'UN GROUPE DE TRAVAIL SPECIFIQUE

Annexe : Présentation du conseil de développement du Pays de Blain

La présente délibération a pour objet de débattre et de délibérer sur l'institution ou non d'un conseil de développement ainsi que la mise en place d'un groupe de travail spécifique pour accompagner la création de ce conseil de développement.

Rapport de Mme La Présidente,

Le Conseil de Développement est une instance de démocratie participative créée par la Loi d'Orientation, d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (LOADT) du 25 juin 1999, dite loi Voynet.

La Loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, fixe comme obligation aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre d'inscrire à l'ordre du jour du conseil communautaire un débat et une délibération sur l'opportunité et les conditions de mise en place d'un conseil de développement. L'article L5211-10-1 précise que l'obligation de sa mise en place est conditionnée à une taille d'EPCI à fiscalité propre supérieure à 50 000 habitants. Par conséquent, son institution en dessous de ce seuil est facultative.

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20200923-CC2020-09-07-DE
Date de télétransmission : 28/09/2020
Date de réception préfecture : 28/09/2020

Le Conseil de Développement est une instance de consultation, un outil de concertation avec la société civile qui renforce l'exercice de la démocratie participative locale. Il intervient dans l'intérêt général du territoire et de ses habitants.

Le conseil de développement doit être composé de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs du périmètre de l'EPCI. Il est rappelé qu'aucun représentant au sein du Conseil de Développement ne peut être titulaire d'un mandat électif politique en cours.

VU l'article L.5210-10-1 du Code Général des Collectivités territoriales ;

CONSIDERANT la présentation du Conseil de Développement du Pays de Blain ;

Sur ce rapport, le Conseil Communautaire décide :

- **De donner acte** à la Présidente de la tenue d'un débat au conseil communautaire sur l'institution d'un conseil de développement au sein de la C.C. de la Région de Blain
- **De créer** un conseil de développement pour la durée du mandat dont les conditions et les modalités de consultation de cette instance seront débattues et actées au prochain conseil communautaire
- **De mettre en place** un groupe de travail spécifique afin de porter une réflexion sur les conditions et les modalités de consultation du conseil de développement et d'association de la population à la conception, à la mise en œuvre ou l'évaluation des politiques de la Communauté de Communes de la Région de Blain
- **De désigner** comme membres du groupe de travail, quatre conseillers communautaires représentants chacun une commune-membre de la Communauté de Communes. Les conseillers communautaires désignés sont les suivants :
  - Mme Martine TESSIER
  - Mme Tiphaine ARBRUN
  - M. Emmanuel VAN BRACKEL
  - M. Nicolas OUDAERT
- **D'autoriser** Mme La Présidente à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE A 26 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance
Le 23/09/2020

La Présidente, Rita SCHLADT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES RÉGION DE BLAIN (L-A)

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20200923-CC2020-09-07-DE
Date de télétransmission : 28/09/2020
Date de réception préfecture : 28/09/2020

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 23 septembre 2020
Délibération n°2020-09-08

L'an deux mille vingt, le mercredi vingt-trois du mois de septembre à vingt heures, se sont réunis à Bouvron, les membres du Conseil Communautaire de la Région du Pays de Blain, sous la présidence de Mme. Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le mercredi seize du mois de septembre deux mille vingt.

En présence de :
M. Jean-Michel BUF délégué de Blain, M. Jean-François RICARD délégué de Blain, M. Frédéric LAFOND délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, Mme Yolande DUBOURG déléguée de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, M. Philippe CAILLON délégué de Blain, Mme Martine TESSIER déléguée de Blain, Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain, M. James MOUSSU délégué de Blain, Mme Catherine VANSON déléguée de Bouvron, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, M. Jérémy JEUSSET délégué de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Aurélien DOUCHIN délégué de La Chevallerais, M. Jérôme LETURGEZ délégué de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, Mme Anne CARRE déléguée de Le Gâvre, Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	26
Présents	22
Votants	26
VOTE	
Pour	26
Contre	
Abstention	

Excusés ayant donné procuration :
Mme. Corinne RONSIN déléguée de Bouvron (donne pouvoir à Mme Catherine VANSON), M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron (donne pouvoir à Mme Rita SCHLADT), M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron (donne pouvoir à M. Jérémy JEUSSET), Mme Nathalie GUIHOT déléguée de Blain (donne pouvoir à M. Jean-Michel BUF)

Secrétaires de séance : Mme Catherine VANSON et M. Jérémy JEUSSET

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – DÉBAT SUR L'OPPORTUNITÉ D'ELABORER OU NON UN PACTE DE GOUVERNANCE.

La présente délibération a pour objet d'acter le principe d'élaboration d'un pacte de gouvernance entre la communauté de communes de la Région de Blain et ses communes-membres.

Rapport de Mme La Présidente,

VU l'article L.5211-11-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, crée par l'article 1 de la loi n°2019- 1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique dite « Engagement et proximité »
CONSIDERANT que la Présidente de la C.C. de la Région de Blain doit inscrire à l'ordre du jour de l'organe délibérant : « *Un débat et une délibération sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre les communes et l'établissement public* » ;

CONSIDERANT que le pacte de gouvernance peut prévoir :

1. Les conditions dans lesquelles sont mises en œuvre les dispositions de l'article L. 5211-57 ;
2. Les conditions dans lesquelles le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre peut proposer de réunir la conférence des maires pour avis sur des sujets d'intérêt communautaire ;
3. Les conditions dans lesquelles l'établissement public peut, par convention, confier la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions à une ou plusieurs de ses communes membres ;

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20200923-CC2020-09-08-DE
Date de télétransmission : 28/09/2020
Date de réception préfecture : 28/09/2020

4. La création de commissions spécialisées associant les maires. Le pacte détermine alors leur organisation, leur fonctionnement et leurs missions. Le pacte fixe, le cas échéant, les modalités de fonctionnement des commissions prévues à l'article L. 5211-40-1 ;
5. La création de conférences territoriales des maires, selon des périmètres géographiques et des périmètres de compétences qu'il détermine. Les conférences territoriales des maires peuvent être consultées lors de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre. Les modalités de fonctionnement des conférences territoriales des maires sont déterminées par le règlement intérieur de l'organe délibérant de l'établissement public ;
6. Les conditions dans lesquelles le président de l'établissement public peut déléguer au maire d'une commune membre l'engagement de certaines dépenses d'entretien courant d'infrastructures ou de bâtiments communautaires. Dans ce cas, le pacte fixe également les conditions dans lesquelles le maire dispose d'une autorité fonctionnelle sur les services de l'établissement public, dans le cadre d'une convention de mise à disposition de services ;
7. Les orientations en matière de mutualisation de services entre les services de l'établissement public et ceux des communes membres afin d'assurer une meilleure organisation des services ;
8. Les objectifs à poursuivre en matière d'égale représentation des femmes et des hommes au sein des organes de gouvernance et des commissions de l'établissement public ;

CONSIDERANT que si l'organe délibérant décide de l'élaboration d'un pacte de gouvernance, il doit l'adopter dans un délai de neuf mois à compter du renouvellement général, après avis des conseils municipaux des communes membres, rendu dans un délai de deux mois après la transmission du projet de pacte.

Sur ce rapport, le Conseil Communautaire décide :

- **De donner acte** à la Présidente de la tenue d'un débat au conseil communautaire sur l'opportunité d'élaborer un pacte de gouvernance ;
- **De décider** d'élaborer un pacte de gouvernance entre les communes membres et la Communauté de Communes de la Région de Blain ;
- **De mettre en place** un groupe de travail spécifique qui sera constitué d'élus municipaux et d'élus communautaires.

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE A 26 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance
Le 23/09/2020

La Présidente, Rita SCHLADT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES RÉGION DE BLAIN (L-A)

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20200923-CC2020-09-08-DE
Date de télétransmission : 28/09/2020
Date de réception préfecture : 28/09/2020

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 23 septembre 2020
Délibération n°2020-09-09

L'an deux mille vingt, le mercredi vingt-trois du mois de septembre à vingt heures, se sont réunis à Bouvron, les membres du Conseil Communautaire de la Région du Pays de Blain, sous la présidence de Mme. Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le mercredi seize du mois de septembre deux mille vingt.

En présence de :
M. Jean-Michel BUF délégué de Blain, M. Jean-François RICARD délégué de Blain, M. Frédéric LAFOND délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, Mme Yolande DUBOURG déléguée de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, M. Philippe CAILLON délégué de Blain, Mme Martine TESSIER déléguée de Blain, Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain, M. James MOUSSU délégué de Blain, Mme Catherine VANSON déléguée de Bouvron, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, M. Jérémy JEUSSET délégué de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Aurélien DOUCHIN délégué de La Chevallerais, M. Jérôme LETURGEZ délégué de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, Mme Anne CARRE déléguée de Le Gâvre, Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	26
Présents	22
Votants	26
VOTE	
Pour	26
Contre	
Abstention	

Excusés ayant donné procuration :
Mme. Corinne RONSIN déléguée de Bouvron (donne pouvoir à Mme Catherine VANSON), M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron (donne pouvoir à Mme Rita SCHLADT), M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron (donne pouvoir à M. Jérémy JEUSSET), Mme Nathalie GUIHOT déléguée de Blain (donne pouvoir à M. Jean-Michel BUF)

Secrétaires de séance : Mme Catherine VANSON et M. Jérémy JEUSSET

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – CREATION ET COMPOSITION DE LA COMMISSION D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

La présente délibération a pour objet de créer et de définir la composition de la commission d'évaluation des charges transférées (CLECT) composée de conseillers municipaux des communes-membres de la Communauté de Communes de la Région de Blain.

Rapport de Monsieur le Vice-Président délégué aux Finances, Marchés publics et Contractualisations,

Comme le prévoit la loi dans son article 1609 nonies C du CGI : « *Il est créé entre l'établissement public de coopération intercommunale soumis aux dispositions fiscales du présent article et les communes membres une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges. Cette commission est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers. Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant.* »

Par ailleurs, la commission élit son président et un vice-président parmi ses membres. Le président convoque la commission et détermine son ordre du jour ; il en préside les séances. En cas d'absence ou d'empêchement, il est remplacé par le vice-président.

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20200923-CC2020-09-09-DE
Date de télétransmission : 28/09/2020
Date de réception préfecture : 28/09/2020

VU le code général des collectivités territoriales ;
VU le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;
VU l'arrêté préfectoral en date du 3 mai 2018 portant statuts de la Communauté de Communes de la Région de Blain, conformément à l'article L.5211-5-1 du code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT que la commission locale d'évaluation des charges transférées est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers ;
CONSIDERANT qu'elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant ;

Sur ce rapport, le Conseil Communautaire décide :

- **De créer** une commission locale d'évaluation des charges transférées entre la communauté de communes de la Région de Blain et ses communes membres, pour la durée du mandat, composée de huit membres ;
- **De fixer** sa composition ainsi qu'il suit : deux conseillers municipaux par commune
- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer tout document afférent à la présente délibération.

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE A 26 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance
Le 23/09/2020

La Présidente, Rita SCHLADT

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20200923-CC2020-09-09-DE
Date de télétransmission : 28/09/2020
Date de réception préfecture : 28/09/2020

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 23 septembre 2020
Délibération n°2020-09-10

L'an deux mille vingt, le mercredi vingt-trois du mois de septembre à vingt heures, se sont réunis à Bouvron, les membres du Conseil Communautaire de la Région du Pays de Blain, sous la présidence de Mme. Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le mercredi seize du mois de septembre deux mille vingt.

En présence de :
M. Jean-Michel BUF délégué de Blain, M. Jean-François RICARD délégué de Blain, M. Frédéric LAFOND délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, Mme Yolande DUBOURG déléguée de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, M. Philippe CAILLON délégué de Blain, Mme Martine TESSIER déléguée de Blain, Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain, M. James MOUSSU délégué de Blain, Mme Catherine VANSON déléguée de Bouvron, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, M. Jérémy JEUSSET délégué de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Aurélien DOUCHIN délégué de La Chevallerais, M. Jérôme LETURGEZ délégué de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, Mme Anne CARRE déléguée de Le Gâvre, Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	26
Présents	22
Votants	26
VOTE	
Pour	26
Contre	
Abstention	

Excusés ayant donné procuration :
Mme. Corinne RONSIN déléguée de Bouvron (donne pouvoir à Mme Catherine VANSON), M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron (donne pouvoir à Mme Rita SCHLADT), M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron (donne pouvoir à M. Jérémy JEUSSET), Mme Nathalie GUIHOT déléguée de Blain (donne pouvoir à M. Jean-Michel BUF)

Secrétaires de séance : Mme Catherine VANSON et M. Jérémy JEUSSET

ENVIRONNEMENT – ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE « DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES »

Annexe : Statuts de la Régie « Déchets ménagers et assimilés »

Rapport de M. Le Vice-Président délégué à l'Environnement,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 1412-1, L. 2221-1 et suivants, et R. 2221-1 et suivants,
VU le décret n "2001-184 du 23 février 2001 relatif aux régies chargées de ['exploitation d'un service public,
VU les statuts de la Communauté de Communes de la Région de Blain annexés à l'arrêté préfectoral daté du 3 mai 2018 ;
VU la délibération n°2019-04-12 du Conseil Communautaire en date du 10 avril 2019 portant création d'une régie dotée de la seule autonomie financière et l'approbation de ses statuts ;

CONSIDERANT que conformément aux statuts précédemment approuvés, il y a lieu de désigner les 13 membres du Conseil d'Exploitation de la régie « Déchets ménagers et assimilés » de la C.C. de la Région de Blain, composés de 7 conseillers communautaires, 4 conseillers municipaux (un par commune membre de l'EPCI de rattachement) et 2 personnes qualifiées représentant les usagers ;
CONSIDERANT que 4 membres suppléants seront désignés par le conseil communautaire, soit 2 membres suppléants pour les conseillers communautaires et 2 membres suppléants pour les personnes qualifiées représentant les usagers.

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20200923-CC2020-09-10-DE
Date de télétransmission : 28/09/2020
Date de réception préfecture : 28/09/2020

CONSIDERANT que l'ensemble de ces personnes est désigné par le Conseil Communautaire sur proposition de la Présidente de la Communauté de Communes,
CONSIDERANT que sont proposées par la Présidente les personnes suivantes :

- Au titre des représentants du conseil communautaire titulaires :
  - M. BUF Jean-Michel
  - M. LETURGEZ Jérôme
  - M. JEUSSET Jérémy
  - M. PIJOTAT Max
  - Mme. MERCIER Claudie
  - M. RICARD Jean-François
  - Mme. TESSIER Martine
- Au titre des représentants du conseil communautaire suppléants :
  - Mme. DUBOURG Yolande
  - M. HAMON Jean-Pierre
- Au titre des représentants des conseils municipaux titulaires :
  - Mme ADAM Béatrice (Commune de LA CHEVALLERAIS),
  - M. CODET Stéphane (Commune de BLAIN)
  - *En attente (Commune de BOUVRON)*
  - *En attente (Commune de LE GAVRE)*

- Au titre des personnes qualifiées représentant les usagers titulaires :
  - M. Jean-François DEDENIS (Conseil de Développement du Pays de Blain),
  - M. Christophe LEBON (Club des Entrepreneurs de la Région de Blain),

- Au titre des personnes qualifiées représentant les usagers suppléants :
  - Mme Patricia MICHEL (Conseil de Développement du Pays de Blain),
  - *En attente ((Club des Entrepreneurs de la Région de Blain),*

Sur ce rapport, le Conseil Communautaire décide :

- **De désigner** les 13 membres proposés ci-dessus au Conseil d'Exploitation de la régie « Déchets ménagers et assimilés » du Pays de Blain, dotée de la seule autonomie financière.
- **D'autoriser** la Présidente ou son représentant à signer tout acte ou document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE A 26 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance
Le 23/09/2020

La Présidente, Rita SCHLADT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES RÉGION DE BLAIN (L-A)

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20200923-CC2020-09-10-DE
Date de télétransmission : 28/09/2020
Date de réception préfecture : 28/09/2020

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 23 septembre 2020
Délibération n°2020-09-11

L'an deux mille vingt, le mercredi vingt-trois du mois de septembre à vingt heures, se sont réunis à Bouvron, les membres du Conseil Communautaire de la Région du Pays de Blain, sous la présidence de Mme. Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le mercredi seize du mois de septembre deux mille vingt.

En présence de :
M. Jean-Michel BUF délégué de Blain, M. Jean-François RICARD délégué de Blain, M. Frédéric LAFOND délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, Mme Yolande DUBOURG déléguée de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, M. Philippe CAILLON délégué de Blain, Mme Martine TESSIER déléguée de Blain, Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain, M. James MOUSSU délégué de Blain, Mme Catherine VANSON déléguée de Bouvron, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, M. Jérémy JEUSSET délégué de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Aurélien DOUCHIN délégué de La Chevallerais, M. Jérôme LETURGEZ délégué de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, Mme Anne CARRE déléguée de Le Gâvre, Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	26
Présents	22
Votants	26
VOTE	
Pour	26
Contre	
Abstention	

Excusés ayant donné procuration :
Mme. Corinne RONSIN déléguée de Bouvron (donne pouvoir à Mme Catherine VANSON), M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron (donne pouvoir à Mme Rita SCHLADT), M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron (donne pouvoir à M. Jérémy JEUSSET), Mme Nathalie GUIHOT déléguée de Blain (donne pouvoir à M. Jean-Michel BUF)

Secrétaires de séance : Mme Catherine VANSON et M. Jérémy JEUSSET

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN AU SEIN DU COMITE DE SUIVI DE LA CELLULE SIG MUTUALISE

Annexe : Convention de prestation de service pour la mutualisation du SIG et la mise à disposition d'outils cartographiques entre la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres et la Communauté de Communes de la Région de Blain

La présente délibération a pour objet de désigner le représentant de la Communauté de Communes de la Région de Blain au Comité de suivi de la cellule SIG mutualisé.

Rapport de Monsieur Le Vice-Président, délégué à l'Aménagement du territoire,

Dans l'optique de maîtriser les coûts de fonctionnement de la collectivité et d'améliorer la qualité de l'environnement de travail des agents municipaux et intercommunaux, la Communauté de Communes de la Région de Blain a signé en juin 2018 avec la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres une convention de prestation de service pour la mutualisation du Système d'Information Géographique -SIG-. Cette mutualisation regroupe les communautés de Communes de la Région de Blain, d'Erdre et Gesvres et de Nozay.
La prestation de service n'emporte pas transfert de compétence. La Communauté de Communes de la Région de Blain restant seule compétente en matière d'information géographique.

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20200923-CC2020-09-11-DE
Date de télétransmission : 28/09/2020
Date de réception préfecture : 28/09/2020

Un Comité de Suivi composé d'élus et de techniciens des trois intercommunalités est en charge de définir les travaux à mener dans le cadre de la prestation de service portant sur la mutualisation du SIG.

VU la délibération n° 2018 05 03 du Conseil Communautaire validant les termes de la convention entre la Communauté de Communes de la Région de Blain et la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres,

CONSIDÉRANT la convention en date du 28 juin 2018, et plus précisément son article 6 fixant l'installation d'un Comité de Suivi;

Sur ce rapport, le Conseil Communautaire décide :

- **De désigner** Monsieur Philippe CAILLON comme représentant de la Communauté de Communes de la Région de Blain au sein du Comité de Suivi de la cellule SIG mutualisée

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE A 26 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance
Le 23/09/2020

La Présidente, Rita SCHLADT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES RÉGION DE BLAIN (L-A)

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20200923-CC2020-09-11-DE
Date de télétransmission : 28/09/2020
Date de réception préfecture : 28/09/2020

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 23 septembre 2020
Délibération n°2020-09-12

L'an deux mille vingt, le mercredi vingt-trois du mois de septembre à vingt heures, se sont réunis à Bouvron, les membres du Conseil Communautaire de la Région du Pays de Blain, sous la présidence de Mme. Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le mercredi seize du mois de septembre deux mille vingt.

En présence de :
M. Jean-Michel BUF délégué de Blain, M. Jean-François RICARD délégué de Blain, M. Frédéric LAFOND délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, Mme Yolande DUBOURG déléguée de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, M. Philippe CAILLON délégué de Blain, Mme Martine TESSIER déléguée de Blain, Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain, M. James MOUSSU délégué de Blain, Mme Catherine VANSON déléguée de Bouvron, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, M. Jérémy JEUSSET délégué de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Aurélien DOUCHIN délégué de La Chevallerais, M. Jérôme LETURGEZ délégué de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, Mme Anne CARRE déléguée de Le Gâvre, Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	26
Présents	22
Votants	26
VOTE	
Pour	26
Contre	
Abstention	

Excusés ayant donné procuration :
Mme. Corinne RONSIN déléguée de Bouvron (donne pouvoir à Mme Catherine VANSON), M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron (donne pouvoir à Mme Rita SCHLADT), M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron (donne pouvoir à M. Jérémy JEUSSET), Mme Nathalie GUIHOT déléguée de Blain (donne pouvoir à M. Jean-Michel BUF)

Secrétaires de séance : Mme Catherine VANSON et M. Jérémy JEUSSET

ADMINISTRATION GENERALE – DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE LOIRE ATLANTIQUE DEVELOPPEMENT (LAD)

Rapport de Mme La Présidente,

Loire-Atlantique développement est une société publique locale (SPL) qui accompagne ses collectivités actionnaires en termes d'ingénierie couvrant l'ensemble des fonctions allant de la conception et des études à la responsabilité de la construction et à la gestion d'une installation.

La Communauté de Communes de la Région de Blain est actionnaire de la SPL Loire Atlantique Développement depuis 2013.

VU la délibération n°2013 02 10 en date du 12 février approuvant l'adhésion en tant qu'actionnaire de la Communauté de Communes au sein de Loire Atlantique Développement (LAD)

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20200923-CC2020-09-12-DE
Date de télétransmission : 28/09/2020
Date de réception préfecture : 28/09/2020

Sur ce rapport, il est proposé au Conseil Communautaire :

- **De désigner** Monsieur Nicolas OUDAERT comme représentant de la Communauté de Communes de la Région de Blain au sein du conseil d'administration de Loire Atlantique Développement

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE A 26 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance
Le 23/09/2020

La Présidente, Rita SCHLADT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES RÉGION DE BLAIN (L-A)

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20200923-CC2020-09-12-DE
Date de télétransmission : 28/09/2020
Date de réception préfecture : 28/09/2020

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 23 septembre 2020
Délibération n°2020-09-13

L'an deux mille vingt, le mercredi vingt-trois du mois de septembre à vingt heures, se sont réunis à Bouvron, les membres du Conseil Communautaire de la Région du Pays de Blain, sous la présidence de Mme. Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le mercredi seize du mois de septembre deux mille vingt.

En présence de :
M. Jean-Michel BUF délégué de Blain, M. Jean-François RICARD délégué de Blain, M. Frédéric LAFOND délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, Mme Yolande DUBOURG déléguée de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, M. Philippe CAILLON délégué de Blain, Mme Martine TESSIER déléguée de Blain, Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain, M. James MOUSSU délégué de Blain, Mme Catherine VANSON déléguée de Bouvron, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, M. Jérémy JEUSSET délégué de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Aurélien DOUCHIN délégué de La Chevallerais, M. Jérôme LETURGEZ délégué de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, Mme Anne CARRE déléguée de Le Gâvre, Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	26
Présents	22
Votants	26
VOTE	
Pour	26
Contre	
Abstention	

Excusés ayant donné procuration :
Mme. Corinne RONSIN déléguée de Bouvron (donne pouvoir à Mme Catherine VANSON), M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron (donne pouvoir à Mme Rita SCHLADT), M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron (donne pouvoir à M. Jérémy JEUSSET), Mme Nathalie GUIHOT déléguée de Blain (donne pouvoir à M. Jean-Michel BUF)

Secrétaires de séance : Mme Catherine VANSON et M. Jérémy JEUSSET

ADMINISTRATION GENERALE – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN AU SEIN DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER DE BLAIN (CHS)

Rapport de Mme La Présidente,

Suite aux élections municipales et communautaires, conformément au code de la santé publique, l'Agence Régionale de Santé a sollicité l'E.P.C.I. pour procéder à la nomination de deux représentants de la C.C.de la Région de Blain pour siéger au conseil de surveillance du centre hospitalier spécialisé de Blain.

Comme le prévoit l'article L6143-6 de code la santé publique, nul ne peut être membre d'un conseil de surveillance :

1° A plus d'un titre ;
2° S'il encourt l'incapacité prévue à l'article L. 6 du code électoral :
3° S'il est membre du directoire ;
4° S'il a personnellement ou par l'intermédiaire de son conjoint, de ses ascendants ou descendants en ligne directe un intérêt direct ou indirect dans la gestion d'un établissement de santé privé ; toutefois, cette incompatibilité n'est pas opposable aux représentants du personnel lorsqu'il s'agit d'établissements de santé privés assurant le service public hospitalier, hors d'une zone géographique déterminée par décret ;

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20200923-CC2020-09-13-DE
Date de télétransmission : 28/09/2020
Date de réception préfecture : 28/09/2020

5° S'il est lié à l'établissement par contrat ; toutefois, cette incompatibilité n'est opposable ni aux personnes ayant conclu avec l'établissement un contrat mentionné aux articles L. 1110-11, L. 1112-5 et L. 6134-1, ni aux membres mentionnés au 2° de l'article L. 6143-5 ayant conclu un contrat mentionné aux articles L. 6142-3, L. 6142-5 et L. 6154-4 ou pris pour l'application des articles L. 6146-1, L. 6146-2 et L. 6152-1 ;
6° S'il est agent salarié de l'établissement. Toutefois, l'incompatibilité résultant de la qualité d'agent salarié n'est pas opposable aux représentants du personnel médical, pharmaceutique et odontologique, ni aux représentants du personnel titulaire de la fonction publique hospitalière ;
7° S'il exerce une autorité sur l'établissement en matière de tarification ou s'il est membre du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé.

VU les articles L6143-5, L6143-6 et R6143-1 à R6143-16 du Code de la Santé Publique ;

Sur ce rapport, le Conseil Communautaire décide :

- **De désigner** les deux représentantes de la Communauté de Communes de la Région de Blain au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier spécialisé de Blain comme suit :
  - Mme Rita SCHLADT
  - Mme Anne CARRE

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE A 26 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance
Le 23/09/2020

La Présidente, Rita SCHLADT

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20200923-CC2020-09-13-DE
Date de télétransmission : 28/09/2020
Date de réception préfecture : 28/09/2020

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 23 septembre 2020
Délibération n°2020-09-14

L'an deux mille vingt, le mercredi vingt-trois du mois de septembre à vingt heures, se sont réunis à Bouvron, les membres du Conseil Communautaire de la Région du Pays de Blain, sous la présidence de Mme. Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le mercredi seize du mois de septembre deux mille vingt.

En présence de :
M. Jean-Michel BUF délégué de Blain, M. Jean-François RICARD délégué de Blain, M. Frédéric LAFOND délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, Mme Yolande DUBOURG déléguée de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, M. Philippe CAILLON délégué de Blain, Mme Martine TESSIER déléguée de Blain, Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain, M. James MOUSSU délégué de Blain, Mme Catherine VANSON déléguée de Bouvron, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, M. Jérémy JEUSSET délégué de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Aurélien DOUCHIN délégué de La Chevallerais, M. Jérôme LETURGEZ délégué de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, Mme Anne CARRE déléguée de Le Gâvre, Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	26
Présents	22
Votants	26
VOTE	
Pour	26
Contre	
Abstention	

Excusés ayant donné procuration :
Mme. Corinne RONSIN déléguée de Bouvron (donne pouvoir à Mme Catherine VANSON), M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron (donne pouvoir à Mme Rita SCHLADT), M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron (donne pouvoir à M. Jérémy JEUSSET), Mme Nathalie GUIHOT déléguée de Blain (donne pouvoir à M. Jean-Michel BUF)

Secrétaires de séance : Mme Catherine VANSON et M. Jérémy JEUSSET

ADMINISTRATION GENERALE – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN AU SEIN DE L'ASSOCIATION ALLIANCE INTER-MÉTROPOLITAINE LOIRE-BRETAGNE (AILB)

Annexe : Statuts de l'AILB

Rapport de Mme La Présidente,

La Communauté de Communes de la Région de Blain a fait le choix en janvier 2020 d'adhérer à une association dite « Alliance Inter métropolitaine Loire-Bretagne » constituée avec 12 autres EPCI. L'objectif est de faire entendre la voix et les priorités d'aménagement et de développement des territoires communautaires situés entre Rennes, Angers, Nantes-St Nazaire et Vannes. Ce projet d'innovation territoriale engage une période d'expérimentation (de 2019 à 2022).

Les perspectives de coopération au sein de l'Alliance Intermétropolitaine Loire-Bretagne regroupant 13 entités intercommunales sont les suivantes :

- **Construire un lieu de dialogue ouvert, partager des préoccupations, faire remonter vers d'autres instances des difficultés rencontrées ou des opportunités de projets**
- **Développer, à partir de leur propre analyse et dans la complémentarité, une vision commune de l'avenir des territoires concernés**

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20200923-CC2020-09-14-DE
Date de télétransmission : 28/09/2020
Date de réception préfecture : 28/09/2020

- **Etre une force d'identification de leurs ressources propres et de proposition d'actions concrètes porteuses d'avenir pour les 500 000 habitants des territoires concernés**
- **Etre une force de rassemblement des énergies, d'innovation, de création d'activités, d'emplois localisés et de valeur ajoutée**
- **S'affirmer ensemble comme un interlocuteur direct de l'Etat, au même titre que les collectivités territoriales majeures (Métropoles et Grandes agglomérations, Régions, Départements).**

VU la délibération n°2020 01 02 du conseil communautaire en date du 29 janvier 2020 portant sur l'adhésion de la C.C. de la Région de Blain à l'association « ALIB »

Sur ce rapport, le Conseil Communautaire décide :

- **De désigner** Madame Rita SCHLADT en tant que Déléguée Titulaire pour y siéger
- **De désigner** Monsieur Jean-Michel BUF en tant que Délégué Suppléant

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE A 26 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance
Le 23/09/2020

La Présidente, Rita SCHLADT

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20200923-CC2020-09-14-DE
Date de télétransmission : 28/09/2020
Date de réception préfecture : 28/09/2020

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 23 septembre 2020
Délibération n°2020-09-15

L'an deux mille vingt, le mercredi vingt-trois du mois de septembre à vingt heures, se sont réunis à Bouvron, les membres du Conseil Communautaire de la Région du Pays de Blain, sous la présidence de Mme. Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le mercredi seize du mois de septembre deux mille vingt.

En présence de :
M. Jean-Michel BUF délégué de Blain, M. Jean-François RICARD délégué de Blain, M. Frédéric LAFOND délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, Mme Yolande DUBOURG déléguée de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, M. Philippe CAILLON délégué de Blain, Mme Martine TESSIER déléguée de Blain, Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain, M. James MOUSSU délégué de Blain, Mme Catherine VANSON déléguée de Bouvron, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, M. Jérémy JEUSSET délégué de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Aurélien DOUCHIN délégué de La Chevallerais, M. Jérôme LETURGEZ délégué de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, Mme Anne CARRE déléguée de Le Gâvre, Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	26
Présents	22
Votants	26
VOTE	
Pour	26
Contre	
Abstention	

Excusés ayant donné procuration :
Mme. Corinne RONSIN déléguée de Bouvron (donne pouvoir à Mme Catherine VANSON), M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron (donne pouvoir à Mme Rita SCHLADT), M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron (donne pouvoir à M. Jérémy JEUSSET), Mme Nathalie GUIHOT déléguée de Blain (donne pouvoir à M. Jean-Michel BUF)

Secrétaires de séance : Mme Catherine VANSON et M. Jérémy JEUSSET

ANIMATIONS ET SOLIDARITES TERRITORIALES – DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCEE CAMILLE CLAUDEL

Rapport de Monsieur Le Vice-Président, délégué aux animations et solidarités territoriales,

Le conseil d'administration des collèges et des lycées comprend :

1. Le chef d'établissement, président ;
2. Le chef d'établissement adjoint ou, le cas échéant, l'adjoint désigné par le chef d'établissement en cas de pluralité d'adjoints ;
3. L'adjoint gestionnaire ;
4. Le conseiller principal d'éducation le plus ancien ;
5. Le directeur adjoint chargé de la section d'éducation spécialisée dans les collèges, le chef des travaux dans les lycées ;
6. Un représentant de la collectivité territoriale de rattachement ;
7. Trois représentants de la commune siège de l'établissement **ou, lorsqu'il existe un groupement de communes, un représentant du groupement de communes** et deux représentants de la commune siège ;

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20200923-CC2020-09-15-DE
Date de télétransmission : 28/09/2020
Date de réception préfecture : 28/09/2020

8. Une personnalité qualifiée, ou deux personnalités qualifiées lorsque les membres de l'administration de l'établissement désignés en raison de leur fonction sont en nombre inférieur à cinq ;
9. Dix représentants élus des personnels de l'établissement, dont sept au titre des personnels d'enseignement et d'éducation et trois au titre des personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers et de service ;
10. Dix représentants élus des parents d'élèves et des élèves, dont, dans les collèges, sept représentants des parents d'élèves et trois représentants des élèves et, dans les lycées, cinq représentants des parents d'élèves, quatre représentants des élèves, dont un au moins représente les élèves des classes post baccalauréat si elles existent et un représentant des élèves élu par le conseil des délégués pour la vie lycéenne.

VU l'article R 421-14 du code d'éducation;

Sur ce rapport, le Conseil Communautaire décide :

- **De désigner** Monsieur Aurélien DOUCHIN représentant de la Communauté de Communes de la Région de Blain au sein du conseil d'administration du Lycée Camille CLAUDEL

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE A 26 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance
Le 23/09/2020

La Présidente, Rita SCHLADT

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20200923-CC2020-09-15-DE
Date de télétransmission : 28/09/2020
Date de réception préfecture : 28/09/2020

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 23 septembre 2020
Délibération n°2020-09-16

L'an deux mille vingt, le mercredi vingt-trois du mois de septembre à vingt heures, se sont réunis à Bouvron, les membres du Conseil Communautaire de la Région du Pays de Blain, sous la présidence de Mme. Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le mercredi seize du mois de septembre deux mille vingt.

En présence de :
M. Jean-Michel BUF délégué de Blain, M. Jean-François RICARD délégué de Blain, M. Frédéric LAFOND délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, Mme Yolande DUBOURG déléguée de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, M. Philippe CAILLON délégué de Blain, Mme Martine TESSIER déléguée de Blain, Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain, M. James MOUSSU délégué de Blain, Mme Catherine VANSON déléguée de Bouvron, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, M. Jérémy JEUSSET délégué de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Aurélien DOUCHIN délégué de La Chevallerais, M. Jérôme LETURGEZ délégué de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, Mme Anne CARRE déléguée de Le Gâvre, Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	26
Présents	22
Votants	26
VOTE	
Pour	26
Contre	
Abstention	

Excusés ayant donné procuration :
Mme. Corinne RONSIN déléguée de Bouvron (donne pouvoir à Mme Catherine VANSON), M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron (donne pouvoir à Mme Rita SCHLADT), M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron (donne pouvoir à M. Jérémy JEUSSET), Mme Nathalie GUIHOT déléguée de Blain (donne pouvoir à M. Jean-Michel BUF)

Secrétaires de séance : Mme Catherine VANSON et M. Jérémy JEUSSET

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE -EMPLOI – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN AU SEIN DE L'ASSOCIATION INITIATIVE LOIRE ATLANTIQUE NORD

La présente délibération a pour objet la nomination des représentants du Pays de Blain pour l'Association Initiative Loire Atlantique Nord.

Rapport de Monsieur Le Vice-Président, délégué au Développement Economique,

VU les statuts de la Communauté de Communes et notamment son article 8.2 (b) ;
VU les statuts de l'Association Initiative Loire Atlantique Nord et notamment son article 8.1 ;

Sur ce rapport, le Conseil Communautaire décide :

- **De nommer** Monsieur Nicolas OUDAERT représentant titulaire et Mme Yolande DUBOURG représentante suppléante de la Communauté de Communes de la Région de Blain pour l'association Initiative Loire Atlantique Nord.

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE A 26 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance
Le 23/09/2020
La Présidente, Rita SCHLADT

COMMUNAUTE DE COMMUNES RÉGION DE BLAIN (L-A)

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20200923-CC2020-09-16-DE
Date de télétransmission : 28/09/2020
Date de réception préfecture : 28/09/2020

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 23 septembre 2020
Délibération n°2020-09-17

L'an deux mille vingt, le mercredi vingt-trois du mois de septembre à vingt heures, se sont réunis à Bouvron, les membres du Conseil Communautaire de la Région du Pays de Blain, sous la présidence de Mme. Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le mercredi seize du mois de septembre deux mille vingt.

En présence de :
M. Jean-Michel BUF délégué de Blain, M. Jean-François RICARD délégué de Blain, M. Frédéric LAFOND délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, Mme Yolande DUBOURG déléguée de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, M. Philippe CAILLON délégué de Blain, Mme Martine TESSIER déléguée de Blain, Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain, M. James MOUSSU délégué de Blain, Mme Catherine VANSON déléguée de Bouvron, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, M. Jérémy JEUSSET délégué de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Aurélien DOUCHIN délégué de La Chevallerais, M. Jérôme LETURGEZ délégué de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, Mme Anne CARRE déléguée de Le Gâvre, Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	26
Présents	22
Votants	26
VOTE	
Pour	26
Contre	
Abstention	

Excusés ayant donné procuration :
Mme. Corinne RONSIN déléguée de Bouvron (donne pouvoir à Mme Catherine VANSON), M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron (donne pouvoir à Mme Rita SCHLADT), M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron (donne pouvoir à M. Jérémy JEUSSET), Mme Nathalie GUIHOT déléguée de Blain (donne pouvoir à M. Jean-Michel BUF)

Secrétaires de séance : Mme Catherine VANSON et M. Jérémy JEUSSET

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE -EMPLOI – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN AU SEIN DE LA MISSION LOCALE NORD ATLANTIQUE ET DU COMITE LOCAL D'ATTRIBUTION/FONDS D'AIDE AUX JEUNES (CLA/FAJ)

Annexes : Statuts de la Mission locale Nord- Atlantique, Règlement du comité local d'attribution/Fond d'aide aux jeunes.

La présente délibération a pour objet la nomination des représentants du Pays de Blain pour la Mission Locale Nord Atlantique ainsi que pour le Comité Local d'Attribution/Fonds d'Aide aux Jeunes (CLA/FAJ)

Rapport de Monsieur Le Vice-Président, délégué au Développement Economique,

La MISSION LOCALE NORD ATLANTIQUE est une association de loi 1901. Elle intervient sur les Communautés de communes de Chateaubriant-Derval, d'Erdre et Gesvres, de la région de Nozay et de la région de Blain.

Elle a pour mission principale l'accueil, le conseil, l'information, l'orientation et l'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire, en vue de leur insertion sociale et professionnelle.

La Mission Locale Nord Atlantique reçoit et accompagne également les jeunes scolarisés, de plus de 16 ans, dans leur recherche d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20200923-CC2020-09-17-DE
Date de télétransmission : 28/09/2020
Date de réception préfecture : 28/09/2020

Pour mener à bien ses missions, elle utilise les mesures et dispositifs initiés par l'Etat, le Conseil Régional et le Conseil Départemental. En fonction des besoins de son territoire d'intervention, elle peut également être à l'initiative d'actions en direction du public quelle reçoit.

Sur le territoire de la communauté de communes, la Mission Locale Nord Atlantique met notamment en œuvre la Garantie jeunes, le Parcours d'Accompagnement Contractualisé vers l'Emploi et l'Autonomie (PACEA) et le projet dit des « Invisibles ».

Le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) a vocation à venir en aide aux jeunes connaissant des difficultés dans leur insertion sociale et professionnelle. Il s'adresse aux jeunes de 16 à 24 ans révolus qui ne peuvent prendre appui sur la solidarité familiale pour construire leur projet d'avenir, soit du fait d'une rupture ou de conflits avec leur famille, soit du fait de la précarité financière de leur famille qui ne peut pas leur assurer un soutien matériel dans l'accès à la vie autonome.

Les aides individuelles du fonds d'aide aux jeunes sont financées par le Département de Loire-Atlantique et par les communes ou communautés de communes de Loire-Atlantique qui participent à titre volontariste au financement de ce fonds.

VU les statuts de la Communauté de Communes et notamment son article 10.2.3 ;

VU les statuts de la Mission Locale Nord Atlantique et notamment son article 4 ;

VU le règlement intérieur du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) et notamment son article 5.A ;

Sur ce rapport, le Conseil Communautaire décide :

- **De nommer** M. OUDAERT Nicolas et M. MOUSSU James représentants titulaires de la Communauté de communes de la région de Blain pour la Mission Locale Nord Atlantique
- **De nommer** Mme ARBRUN Tiphaine représentante titulaire et Mme LE PENHUIZIC Laurence représentante suppléante au sein de la Communauté de Communes pour le Comité Locale d'Attribution/Fonds d'Aide aux Jeunes (CLA/FAJ)

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE A 26 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance
Le 23/09/2020

La Présidente, Rita SCHLADT

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20200923-CC2020-09-17-DE
Date de télétransmission : 28/09/2020
Date de réception préfecture : 28/09/2020

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 23 septembre 2020
Délibération n°2020-09-18

L'an deux mille vingt, le mercredi vingt-trois du mois de septembre à vingt heures, se sont réunis à Bouvron, les membres du Conseil Communautaire de la Région du Pays de Blain, sous la présidence de Mme. Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le mercredi seize du mois de septembre deux mille vingt.

En présence de :
M. Jean-Michel BUF délégué de Blain, M. Jean-François RICARD délégué de Blain, M. Frédéric LAFOND délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, Mme Yolande DUBOURG déléguée de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, M. Philippe CAILLON délégué de Blain, Mme Martine TESSIER déléguée de Blain, Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain, M. James MOUSSU délégué de Blain, Mme Catherine VANSON déléguée de Bouvron, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, M. Jérémy JEUSSET délégué de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Aurélien DOUCHIN délégué de La Chevallerais, M. Jérôme LETURGEZ délégué de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, Mme Anne CARRE déléguée de Le Gâvre, Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	26
Présents	22
Votants	26
VOTE	
Pour	26
Contre	
Abstention	

Excusés ayant donné procuration :
Mme. Corinne RONSIN déléguée de Bouvron (donne pouvoir à Mme Catherine VANSON), M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron (donne pouvoir à Mme Rita SCHLADT), M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron (donne pouvoir à M. Jérémy JEUSSET), Mme Nathalie GUIHOT déléguée de Blain (donne pouvoir à M. Jean-Michel BUF)

Secrétaires de séance : Mme Catherine VANSON et M. Jérémy JEUSSET

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE -EMPLOI – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN AU SEIN DU COMITE D'ADMINISTRATION DE L'ATRE

Annexe : Statuts de ATRE

La présente délibération a pour objet la nomination des représentants du Pays de Blain pour l'Association ATRE

Rapport de Monsieur Le Vice-Président, délégué au Développement Economique,

L'ATRE (Association des Travailleurs à la Recherche d'un Emploi) est une association à but non lucratif, régie par la loi de 1901 et conventionnée par l'État depuis 1987.

Créée en 1985, l'ATRE est une association intermédiaire dont le but est l'insertion et le retour à l'emploi des personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, en leur permettant de travailler occasionnellement pour le compte d'utilisateurs (particuliers, associations, collectivités locales et entreprises). Les missions proposées peuvent concerner des travaux de manutention, de restauration, d'entretien des locaux, d'espaces verts, de bâtiment, de garde d'enfants ou d'accueil/secrétariat.

L'ATRE intervient sur les communes de Grandchamps-des-Fontaines, de Notre Dame-des-Landes, d'Héric, de Plessé et sur les 4 communes du Pays de Blain.

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20200923-CC2020-09-18-DE
Date de télétransmission : 28/09/2020
Date de réception préfecture : 28/09/2020

VU les statuts de la Communauté de Communes et notamment son article 10.2.3 ;

VU les statuts de l'Association ATRE et notamment son article 7.1 ;

Sur ce rapport, le Conseil Communautaire décide :

- **De nommer** M. OUDAERT Nicolas représentant titulaire et M. MOUSSU James représentant suppléant de la Communauté de Communes de la Région de Blain pour l'association ATRE

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE A 26 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance
Le 23/09/2020

La Présidente, Rita SCHLADT

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20200923-CC2020-09-18-DE
Date de télétransmission : 28/09/2020
Date de réception préfecture : 28/09/2020

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 23 septembre 2020
Délibération n°2020-09-19

L'an deux mille vingt, le mercredi vingt-trois du mois de septembre à vingt heures, se sont réunis à Bouvron, les membres du Conseil Communautaire de la Région du Pays de Blain, sous la présidence de Mme. Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le mercredi seize du mois de septembre deux mille vingt.

En présence de :
M. Jean-Michel BUF délégué de Blain, M. Jean-François RICARD délégué de Blain, M. Frédéric LAFOND délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, Mme Yolande DUBOURG déléguée de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, M. Philippe CAILLON délégué de Blain, Mme Martine TESSIER déléguée de Blain, Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain, M. James MOUSSU délégué de Blain, Mme Catherine VANSON déléguée de Bouvron, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, M. Jérémy JEUSSET délégué de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Aurélien DOUCHIN délégué de La Chevallerais, M. Jérôme LETURGEZ délégué de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, Mme Anne CARRE déléguée de Le Gâvre, Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	26
Présents	22
Votants	26
VOTE	
Pour	26
Contre	
Abstention	

Excusés ayant donné procuration :
Mme. Corinne RONSIN déléguée de Bouvron (donne pouvoir à Mme Catherine VANSON), M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron (donne pouvoir à Mme Rita SCHLADT), M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron (donne pouvoir à M. Jérémy JEUSSET), Mme Nathalie GUIHOT déléguée de Blain (donne pouvoir à M. Jean-Michel BUF)

Secrétaires de séance : Mme Catherine VANSON et M. Jérémy JEUSSET

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE -EMPLOI – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN AU SEIN DU COMITE D'ADMINISTRATION DE L'AIRE

Annexe : Statuts de l'association AIRE

La présente délibération a pour objet la nomination des représentants du Pays de Blain pour l'Association AIRE

Rapport de Monsieur Le Vice-Président, délégué au Développement Economique,

L'AIRE (Association Intercommunale pour un Retour à l'Emploi) est une structure d'insertion par l'activité économique chargée de l'insertion de personnes - par la mise en situation de travail - pouvant prétendre aux contrats du secteur non marchand aidés par l'Etat.

Elle a pour objectif de permettre aux salariés l'acquisition de compétences favorisant leur retour vers l'emploi.

Elle compte environ 60 salariés dont une quarantaine en parcours d'accès à l'emploi qui interviennent dans trois secteurs d'activités :

- L'entretien et l'aménagement des espaces verts, espaces naturels
- Le bâtiment, la maçonnerie et la peinture
- Le recyclage (Recyclerie Nord Atlantique)

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20200923-CC20200-09-19-DE
Date de télétransmission : 28/09/2020
Date de réception préfecture : 28/09/2020

L'AIRE intervient sur les territoires de Redon Agglomération, des Communautés de Communes d'Erdre et Gesvres, de la Région de Nozay et de la Région de Blain.

VU les statuts de la Communauté de Communes et notamment son article 10.2.3 ;

VU les statuts de l'Association AIRE et notamment son article 8 ;

Sur ce rapport, le Conseil Communautaire décide :

- **De nommer** M. OUDAERT Nicolas représentant titulaire et M. HAMON Jean-Pierre représentant suppléant de la Communauté de Communes de la Région de Blain pour l'association AIRE

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE A 26 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance
Le 23/09/2020

La Présidente, Rita SCHLADT

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20200923-CC20200-09-19-DE
Date de télétransmission : 28/09/2020
Date de réception préfecture : 28/09/2020

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 23 septembre 2020
Délibération n°2020-09-20

L'an deux mille vingt, le mercredi vingt-trois du mois de septembre à vingt heures, se sont réunis à Bouvron, les membres du Conseil Communautaire de la Région du Pays de Blain, sous la présidence de Mme. Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le mercredi seize du mois de septembre deux mille vingt.

En présence de :
M. Jean-Michel BUF délégué de Blain, M. Jean-François RICARD délégué de Blain, M. Frédéric LAFOND délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, Mme Yolande DUBOURG déléguée de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, M. Philippe CAILLON délégué de Blain, Mme Martine TESSIER déléguée de Blain, Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain, M. James MOUSSU délégué de Blain, Mme Catherine VANSON déléguée de Bouvron, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, M. Jérémy JEUSSET délégué de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Aurélien DOUCHIN délégué de La Chevallerais, M. Jérôme LETURGEZ délégué de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, Mme Anne CARRE déléguée de Le Gâvre, Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	26
Présents	22
Votants	26
VOTE	
Pour	26
Contre	
Abstention	

Excusés ayant donné procuration :
Mme. Corinne RONSIN déléguée de Bouvron (donne pouvoir à Mme Catherine VANSON), M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron (donne pouvoir à Mme Rita SCHLADT), M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron (donne pouvoir à M. Jérémy JEUSSET), Mme Nathalie GUIHOT déléguée de Blain (donne pouvoir à M. Jean-Michel BUF)

Secrétaires de séance : Mme Catherine VANSON et M. Jérémy JEUSSET

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE -EMPLOI – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN AU SEIN DU COMITE DEPARTEMENTAL DU TOURISME DE LOIRE-ATLANTIQUE

La présente délibération a pour objet la nomination d'un représentant de la Communauté de Communes de la Région de Blain au Comité Départemental du Tourisme.

Rapport de Monsieur Le Vice-Président délégué au Développement Economique,

VU les statuts de la Communauté de Communes et notamment son article 8.2 (c) ;
VU les statuts du Comité Départemental du Tourisme ;

Sur ce rapport, le Conseil Communautaire décide :

- **De nommer** M. Nicolas OUDAERT représentant de la Communauté de Communes de la Région de Blain au Comité Départemental du Tourisme.

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE A 26 VOIX POUR.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES RÉGION DE BLAIN (L-A)

Fait et délibéré en séance
Le 23/09/2020

La Présidente, Rita SCHLADT

Accusé de réception en préfecture
044-244400438-20200923-DCC2020-09-20-DE
Date de télétransmission : 28/09/2020
Date de réception préfecture : 28/09/2020

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 23 septembre 2020
Délibération n°2020-09-21

L'an deux mille vingt, le mercredi vingt-trois du mois de septembre à vingt heures, se sont réunis à Bouvron, les membres du Conseil Communautaire de la Région du Pays de Blain, sous la présidence de Mme. Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le mercredi seize du mois de septembre deux mille vingt.

En présence de :
M. Jean-Michel BUF délégué de Blain, M. Jean-François RICARD délégué de Blain, M. Frédéric LAFOND délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, Mme Yolande DUBOURG déléguée de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, M. Philippe CAILLON délégué de Blain, Mme Martine TESSIER déléguée de Blain, Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain, M. James MOUSSU délégué de Blain, Mme Catherine VANSON déléguée de Bouvron, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, M. Jérémy JEUSSET délégué de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Aurélien DOUCHIN délégué de La Chevallerais, M. Jérôme LETURGEZ délégué de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, Mme Anne CARRE déléguée de Le Gâvre, Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	26
Présents	22
Votants	26
VOTE	
Pour	26
Contre	
Abstention	

Excusés ayant donné procuration :
Mme. Corinne RONSIN déléguée de Bouvron (donne pouvoir à Mme Catherine VANSON), M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron (donne pouvoir à Mme Rita SCHLADT), M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron (donne pouvoir à M. Jérémy JEUSSET), Mme Nathalie GUIHOT déléguée de Blain (donne pouvoir à M. Jean-Michel BUF)

Secrétaires de séance : Mme Catherine VANSON et M. Jérémy JEUSSET

ANIMATIONS ET SOLIDARITES TERRITORIALES – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN AU SEIN DU COMITE D'ADMINISTRATION DU CENTRE SOCIO-CULTUREL TEMPO

Annexe : Statuts du Centre socio-culturel TEMPO

Rapport de Monsieur Le Vice-Président, délégué aux Animations et aux Solidarités Territoriales,

Le centre socioculturel Tempo est une association de proximité gérée par des habitants engagés avec le concours de professionnels parties prenantes du projet. Cette association a pour objectifs, pour tous les habitants, d'améliorer la qualité de leur vie quotidienne, de faire entendre leur parole et de soutenir et promouvoir la prise de responsabilité dans la vie sociale.

VU les statuts de la Communauté de Communes et notamment son article 10.2 relatif à "l'action sociale d'intérêt communautaire";

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20200923-CC2020-09-21-DE
Date de télétransmission : 28/09/2020
Date de réception préfecture : 28/09/2020

Sur ce rapport, le Conseil Communautaire décide :

- **De désigner** les 4 représentants de la Communauté de Communes de la Région de Blain au conseil d'administration du centre socio-culturel comme suit :
  - M. Aurélien DOUCHIN
  - Mme. Laurence LE PENHUIZIC
  - Mme Marie-France GUIHO
  - Mme Anne CARRE

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE A 26 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance
Le 23/09/2020

La Présidente, Rita SCHLADT

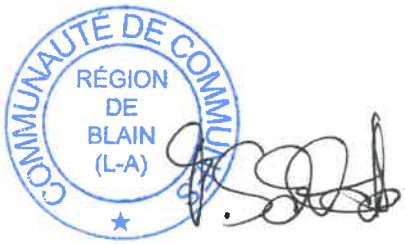

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20200923-CC2020-09-21-DE
Date de télétransmission : 28/09/2020
Date de réception préfecture : 28/09/2020

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 23 septembre 2020
Délibération n°2020-09-22

L'an deux mille vingt, le mercredi vingt-trois du mois de septembre à vingt heures, se sont réunis à Bouvron, les membres du Conseil Communautaire de la Région du Pays de Blain, sous la présidence de Mme. Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le mercredi seize du mois de septembre deux mille vingt.

En présence de :
M. Jean-Michel BUF délégué de Blain, M. Jean-François RICARD délégué de Blain, M. Frédéric LAFOND délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, Mme Yolande DUBOURG déléguée de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, M. Philippe CAILLON délégué de Blain, Mme Martine TESSIER déléguée de Blain, Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain, M. James MOUSSU délégué de Blain, Mme Catherine VANSON déléguée de Bouvron, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, M. Jérémy JEUSSET délégué de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Aurélien DOUCHIN délégué de La Chevallerais, M. Jérôme LETURGEZ délégué de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, Mme Anne CARRE déléguée de Le Gâvre, Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	26
Présents	22
Votants	26
VOTE	
Pour	26
Contre	
Abstention	

Excusés ayant donné procuration :
Mme. Corinne RONSIN déléguée de Bouvron (donne pouvoir à Mme Catherine VANSON), M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron (donne pouvoir à Mme Rita SCHLADT), M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron (donne pouvoir à M. Jérémy JEUSSET), Mme Nathalie GUIHOT déléguée de Blain (donne pouvoir à M. Jean-Michel BUF)

Secrétaires de séance : Mme Catherine VANSON et M. Jérémy JEUSSET

PROJET CULTUREL DE TERRITOIRE – RDV (IN)ATTENDUS 2020 EN PAYS DE BLAIN : APPROBATION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION CULTURELLE DE L'ETE (ACE)

La présente délibération a pour objet de présenter une demande de subvention de 5 000 € TTC de l'Association Culturelle de l'Eté (ACE), organisatrice du Festival Les Rendez-vous de l'Erdre renommés RDV (in)attendus en raison du contexte sanitaire de cet été 2020. Cette somme correspond à l'enveloppe nécessaire pour mener une série d'actions en Pays de Blain dans le cadre de la 34ème édition du Festival et s'inscrivant dans le Projet Culturel de Territoire du Pays de Blain.

Rapport de Monsieur le Vice-Président, délégué aux Animations et aux Solidarités Territoriales,

Dans le cadre de l'année 3 du Projet Culturel de Territoire du Pays de Blain et plus particulièrement pour contribuer à l'axe 2 relatif à l'enseignement musical, l'Association Culturelle de l'Eté demande un financement auprès de la collectivité pour programmer une série d'actions en Pays de Blain à l'occasion de l'Edition 2020 du Festival des RDV de l'Erdre, renommés pour cette édition les RDV (in)attendus en raison du contexte sanitaire.

Afin de permettre la réalisation des actions présentées, il est proposé d'accorder une subvention de 5 000 € TTC à l'Association Culturelle de l'Eté, cofinancée à 50% par le Pays de Blain et le Département de Loire-Atlantique au titre de sa participation globale 2020 au PCT. Cette demande est donc soumise au Conseil Communautaire pour approbation.

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20200923-CC2020-09-22-DE
Date de télétransmission : 28/09/2020
Date de réception préfecture : 28/09/2020

VU les statuts de la Communauté de Communes et notamment son article 10.7 relatif au Projet Culturel de Territoire ;
VU les termes de la délibération n°2017 06 14 du conseil communautaire du 28 juin 2017 validant le plan d'actions du Projet Culturel de Territoire ;
VU l'avis favorable du Comité de Pilotage Culture du 3 mars 2020 ;

CONSIDERANT le programme d'actions proposées par l'Association Culturelle de l'Eté à destination du Pays de Blain et adapté au contexte sanitaire de l'année 2020, incluant :

- 3 concerts tout public avec mise à disposition d'un régisseur -coordinateur de tournée le 25 août à 19h au château de Blain, le 26 août à 8h en forêt de Le Gâvre et le 26 août à 12h15 au Petit Bois de La Chevallerais
- 1 action culturelle sous forme de stage proposé aux 2 Lieux d'Initiation Musicale du Pays de Blain (Ecole associative de musique de Blain et la Minote, section Musique de l'Amicale Laïque de Bouvron) qui se déroulera pendant l'année musicale 2020-2021.
- 1 action culturelle à dimension sociale dont le public et le contenu restent à déterminer en raison du report de sa réalisation au cours de la saison 2020-2021. Cette action préparera l'édition 2021 du Festival.
- La création, l'impression et la livraison d'outils de communication pour annoncer les trois concerts des RDV (in)attendus en Pays de Blain (Flyers et affiches)

Sur ce rapport, le Conseil Communautaire décide :

- **De valider** le montant de la subvention pour la mise en place de trois concerts en août 2020 et d'actions culturelles au cours de l'année musicale 2020-2021 ;
- **De décider** de procéder au versement de la subvention à l'Association Culturelle de l'Eté ;
- **D'autoriser** la Présidente à signer la convention de financement avec l'Association Culturelle de l'Eté. Celle-ci précisera les modalités de financement et obligations au regard de l'aide financière attribuée ;
- **D'autoriser** la Présidente à solliciter le remboursement de cette aide financière en cas de non réalisation de l'action prévue, ou de non-respect des obligations relatives à la convention de financement co-signée.

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE A 26 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance
Le 23/09/2020

La Présidente, Rita SCHLADT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES RÉGION DE BLAIN (L-A)

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20200923-CC2020-09-22-DE
Date de télétransmission : 28/09/2020
Date de réception préfecture : 28/09/2020

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 23 septembre 2020
Délibération n°2020-09-23

L'an deux mille vingt, le mercredi vingt-trois du mois de septembre à vingt heures, se sont réunis à Bouvron, les membres du Conseil Communautaire de la Région du Pays de Blain, sous la présidence de Mme. Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le mercredi seize du mois de septembre deux mille vingt.

En présence de :
M. Jean-Michel BUF délégué de Blain, M. Jean-François RICARD délégué de Blain, M. Frédéric LAFOND délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, Mme Yolande DUBOURG déléguée de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, M. Philippe CAILLON délégué de Blain, Mme Martine TESSIER déléguée de Blain, Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain, M. James MOUSSU délégué de Blain, Mme Catherine VANSON déléguée de Bouvron, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, M. Jérémy JEUSSET délégué de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Aurélien DOUCHIN délégué de La Chevallerais, M. Jérôme LETURGEZ délégué de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, Mme Anne CARRE déléguée de Le Gâvre, Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	26
Présents	22
Votants	26
VOTE	
Pour	26
Contre	
Abstention	

Excusés ayant donné procuration :
Mme. Corinne RONSIN déléguée de Bouvron (donne pouvoir à Mme Catherine VANSON), M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron (donne pouvoir à Mme Rita SCHLADT), M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron (donne pouvoir à M. Jérémy JEUSSET), Mme Nathalie GUIHOT déléguée de Blain (donne pouvoir à M. Jean-Michel BUF)

Secrétaires de séance : Mme Catherine VANSON et M. Jérémy JEUSSET

ENVIRONNEMENT – DECHETS : APPROBATION DU RAPPORT DU PRIX ET DE LA QUALITE DU SERVICE DECHETS 2019 (RPQS)

Annexe : Rapport annuel du prix et de la qualité du service public (RPQS) Déchets 2019

La présente délibération a pour objet de prendre connaissance du rapport annuel sur la qualité et le prix du service public de Prévention et de Gestion des déchets ménagers et assimilés de la Communauté de Communes de la Région de Blain pour l'année 2019.

Rapport de Monsieur Le Vice-Président, délégué à l'Environnement,

En application de l'article L.2224-17-1 du CGCT et du décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015, pris en application de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers doit être présenté à l'assemblée délibérante.

Il est précisé que cette obligation s'applique quel que soit le mode d'exploitation retenu pour la gestion du service.

VU l'article L2224-17-1 du code Général des Collectivités Territoriales ;
VU le décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets ;
VU les statuts de la Communauté de Communes de la Région de Blain ;

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20200923-CC2020-09-23-DE
Date de télétransmission : 28/09/2020
Date de réception préfecture : 28/09/2020

CONSIDERANT la présentation qui a été faite du rapport annuel du service de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés du Pays de Blain pour l'année 2019 aux membres de l'assemblée délibérante présents ;

Sur ce rapport, le Conseil Communautaire décide :

- **De prendre acte** de la présentation du rapport 2019 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés,
- **De préciser** qu'un exemplaire de ce rapport sera transmis à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique, ainsi qu'aux Maires des communes membres de l'EPCI, qui devront en faire un rapport à leur conseil municipal respectif.

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE A 26 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance
Le 23/09/2020

La Présidente, Rita SCHLADT

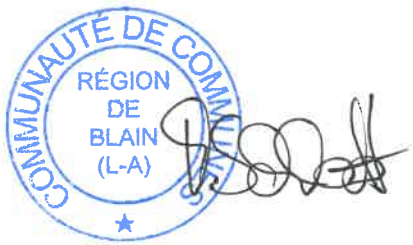

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20200923-CC2020-09-23-DE
Date de télétransmission : 28/09/2020
Date de réception préfecture : 28/09/2020

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 23 septembre 2020
Délibération n°2020-09-24

L'an deux mille vingt, le mercredi vingt-trois du mois de septembre à vingt heures, se sont réunis à Bouvron, les membres du Conseil Communautaire de la Région du Pays de Blain, sous la présidence de Mme. Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le mercredi seize du mois de septembre deux mille vingt.

En présence de :
M. Jean-Michel BUF délégué de Blain, M. Jean-François RICARD délégué de Blain, M. Frédéric LAFOND délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, Mme Yolande DUBOURG déléguée de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, M. Philippe CAILLON délégué de Blain, Mme Martine TESSIER déléguée de Blain, Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain, M. James MOUSSU délégué de Blain, Mme Catherine VANSON déléguée de Bouvron, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, M. Jérémy JEUSSET délégué de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Aurélien DOUCHIN délégué de La Chevallerais, M. Jérôme LETURGEZ délégué de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, Mme Anne CARRE déléguée de Le Gâvre, Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	26
Présents	22
Votants	26
VOTE	
Pour	17
Contre	4
Abstention	5

Excusés ayant donné procuration :
Mme. Corinne RONSIN déléguée de Bouvron (donne pouvoir à Mme Catherine VANSON), M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron (donne pouvoir à Mme Rita SCHLADT), M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron (donne pouvoir à M. Jérémy JEUSSET), Mme Nathalie GUIHOT déléguée de Blain (donne pouvoir à M. Jean-Michel BUF)

Secrétaires de séance : Mme Catherine VANSON et M. Jérémy JEUSSET

2020-09-24/ ADMINISTRATION GENERALE – DESAFFILIATION DE LA CARENE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LOIRE-ATLANTIQUE –

La présente délibération a pour objet d'approuver ou non la demande de désaffiliation de la communauté d'agglomération de la Région nazairienne et de l'Estuaire du CDG44.

Rapport de Madame la Présidente,

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique est un établissement public administratif dirigé par des élus des collectivités au service de tous les employeurs territoriaux du département. Fondé sur un principe coopératif de solidarité et mutualisation des moyens, il promeut une application uniforme du statut de la fonction publique territoriale, pour plus de 14 000 agents exerçant auprès de 292 employeurs et anime le dialogue social à l'échelle départementale.

Les collectivités de moins de 350 agents sont affiliées obligatoirement au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale ; les autres collectivités peuvent bénéficier de ces prestations si elles le souhaitent, dans le cadre d'une affiliation dite "volontaire".
Par délibération du conseil municipal en date du 7 juillet 2020, la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire, établissement public au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique, a autorisé son Président à solliciter sa désaffiliation du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, à effet du 1er janvier 2021. En effet, les effectifs de la CARENE ont progressivement augmenté, le seuil des 350 agents ayant été désormais dépassé.

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20200923-CC2020-09-24-DE
Date de télétransmission : 28/09/2020
Date de réception préfecture : 28/09/2020

La volonté de désaffiliation s'inscrit dans un contexte de recherche d'économies, et d'évolution de la gestion des ressources humaines issue de la loi de Transformation de la Fonction Publique.

La CARENE souhaite toutefois maintenir, en tant qu'établissement public non affilié, son adhésion au socle commun de prestations du Centre de Gestion (instances médicales statutaires, conseil juridique).

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et, notamment son article 15 ;
VU le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion et, notamment son article 31 ;
VU le courrier du 26 août 2020du Président du centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique sollicitant l'avis de l'assemblée délibérante de la Communauté de communes de la Région de Blain sur la désaffiliation de la communauté d'agglomération de la CARENE au 1er janvier 2021.

Sur ce rapport, le Conseil Communautaire décide :

- **D'approuver** la demande de désaffiliation de la communauté d'agglomération de la CARENE au 1er janvier 2021

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A 17 VOIX POUR, 4 CONTRE ET 5 ABSTENTIONS.

Fait et délibéré en séance
Le 23/09/2020

La Présidente, Rita SCHLADT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES RÉGION DE BLAIN (L-A)

Affichée le 28/09/2020

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20200923-CC2020-09-24-DE
Date de télétransmission : 28/09/2020
Date de réception préfecture : 28/09/2020

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 23 septembre 2020
Délibération n°2020-09-25

L'an deux mille vingt, le mercredi vingt-trois du mois de septembre à vingt heures, se sont réunis à Bouvron, les membres du Conseil Communautaire de la Région du Pays de Blain, sous la présidence de Mme. Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le mercredi seize du mois de septembre deux mille vingt.

En présence de :
M. Jean-Michel BUF délégué de Blain, M. Jean-François RICARD délégué de Blain, M. Frédéric LAFOND délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, Mme Yolande DUBOURG déléguée de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, M. Philippe CAILLON délégué de Blain, Mme Martine TESSIER déléguée de Blain, Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain, M. James MOUSSU délégué de Blain, Mme Catherine VANSON déléguée de Bouvron, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, M. Jérémy JEUSSET délégué de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Aurélien DOUCHIN délégué de La Chevallerais, M. Jérôme LETURGEZ délégué de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, Mme Anne CARRE déléguée de Le Gâvre, Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	26
Présents	22
Votants	26
VOTE	
Pour	26
Contre	
Abstention	

Excusés ayant donné procuration :
Mme. Corinne RONSIN déléguée de Bouvron (donne pouvoir à Mme Catherine VANSON), M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron (donne pouvoir à Mme Rita SCHLADT), M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron (donne pouvoir à M. Jérémy JEUSSET), Mme Nathalie GUIHOT déléguée de Blain (donne pouvoir à M. Jean-Michel BUF)

Secrétaires de séance : Mme Catherine VANSON et M. Jérémy JEUSSET

2020-09-25/ ANIMATIONS ET SOLIDARITES TERRITORIALES – CENTRE AQUATIQUE – APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2019

Annexe : Rapport d'activités 2019 – Centre aquatique « Canal Forêt » avec annexes financières

La présente délibération a pour objet d'approuver le rapport d'activités de l'année 2019 du centre aquatique « Canal Forêt », géré en Délégation de Service Public par la société PRESTALIS (Contrat établi du 1/09/2016 au 31/08/2021).

Rapport de Monsieur Le Vice-Président, délégué aux animations et solidarités territoriales,

VU les dispositions des articles L 1411-1 et suivants du Code des Collectivités Territoriales;
VU les statuts de la Communauté de Communes et notamment son article 10.2 relatif à "l'action sportive d'intérêt communautaire";
VU l'article 52 de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession;
VU les termes de la délibération n° 2016 07 01 du Conseil Communautaire du Pays de Blain du 6 juillet 2016 approuvant le choix du délégataire et les termes du contrat ;

CONSIDERANT la présentation faite ;

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20200923-CC2020-09-25-DE
Date de télétransmission : 28/09/2020
Date de réception préfecture : 28/09/2020

Sur ce rapport, le Conseil Communautaire décide :

- **De prendre acte** du rapport d'activités 2019 du centre aquatique "Canal Forêt" et de ses annexes comptables.

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE A 26 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance
Le 23/09/2020

La Présidente, Rita SCHLADT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES RÉGION DE BLAIN (L-A)

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20200923-CC2020-09-25-DE
Date de télétransmission : 28/09/2020
Date de réception préfecture : 28/09/2020